

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Augmentation de la cotisation annuelle pour l'European Forum of Deposit Insurers

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'augmentation de la cotisation annuelle pour l'European Forum of Deposit Insurers (EFDI).

L'EFDI est une organisation internationale à but non lucratif, dont le siège social se trouve en Belgique, et dont les membres sont des assureurs de dépôts européens, des institutions publiques ou privées. L'objectif de l'EFDI est de contribuer à la stabilité du système financier en encourageant la coopération européenne en matière de garantie des dépôts.

L'EFDI souhaite augmenter la cotisation annuelle de ses membres à partir de 2019. La cotisation annuelle pour l'adhésion à l'EFDI passe ainsi de 2.500 à 8.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be